

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
VAL DE MARNE

Commune :  
VILLIERS SUR MARNE

Section : AK  
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
CRETEIL  
Hôtel des Finances 1 Place du Général Pierre  
Billotte 94037  
94037 CRETEIL CEDEX  
tél. 01 43 99 36 36 -fax 01 43 99 37 91  
cdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



Commune :  
VILLIERS SUR MARNE (079)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 4171 M  
Document vérifié et numéroté le 15/12/2016  
A CRETEIL CDIF  
Par J. GAFFARD  
Géomètre principal  
Signé

Centre des Impôts foncier de :  
CRETEIL  
Hôtel des Finances  
1 Place du Général Pierre Billotte  
  
94037 CRETEIL CEDEX  
Téléphone : 01 43 99 36 36  
Fax : 01 43 99 37 91  
cdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

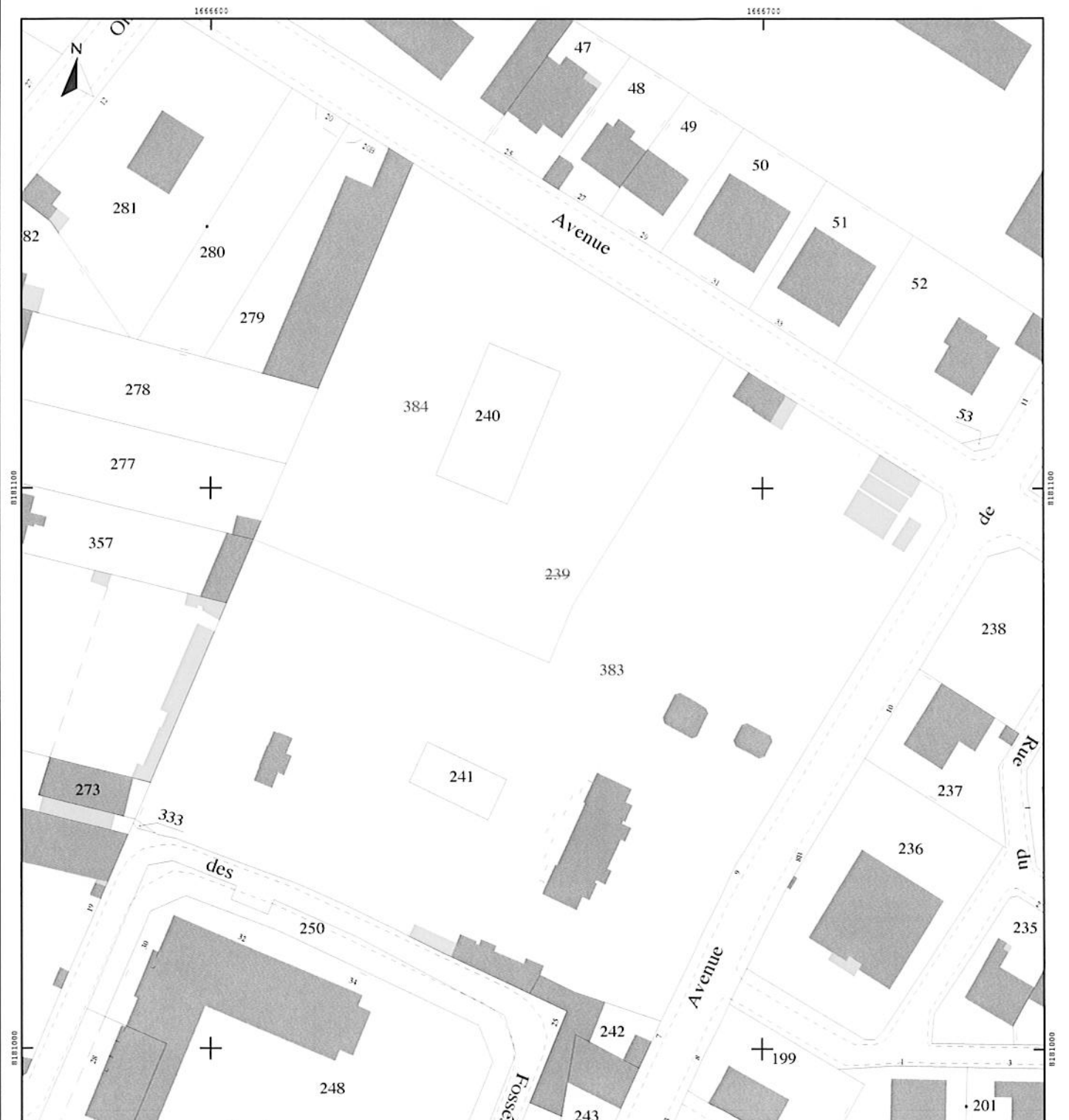
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

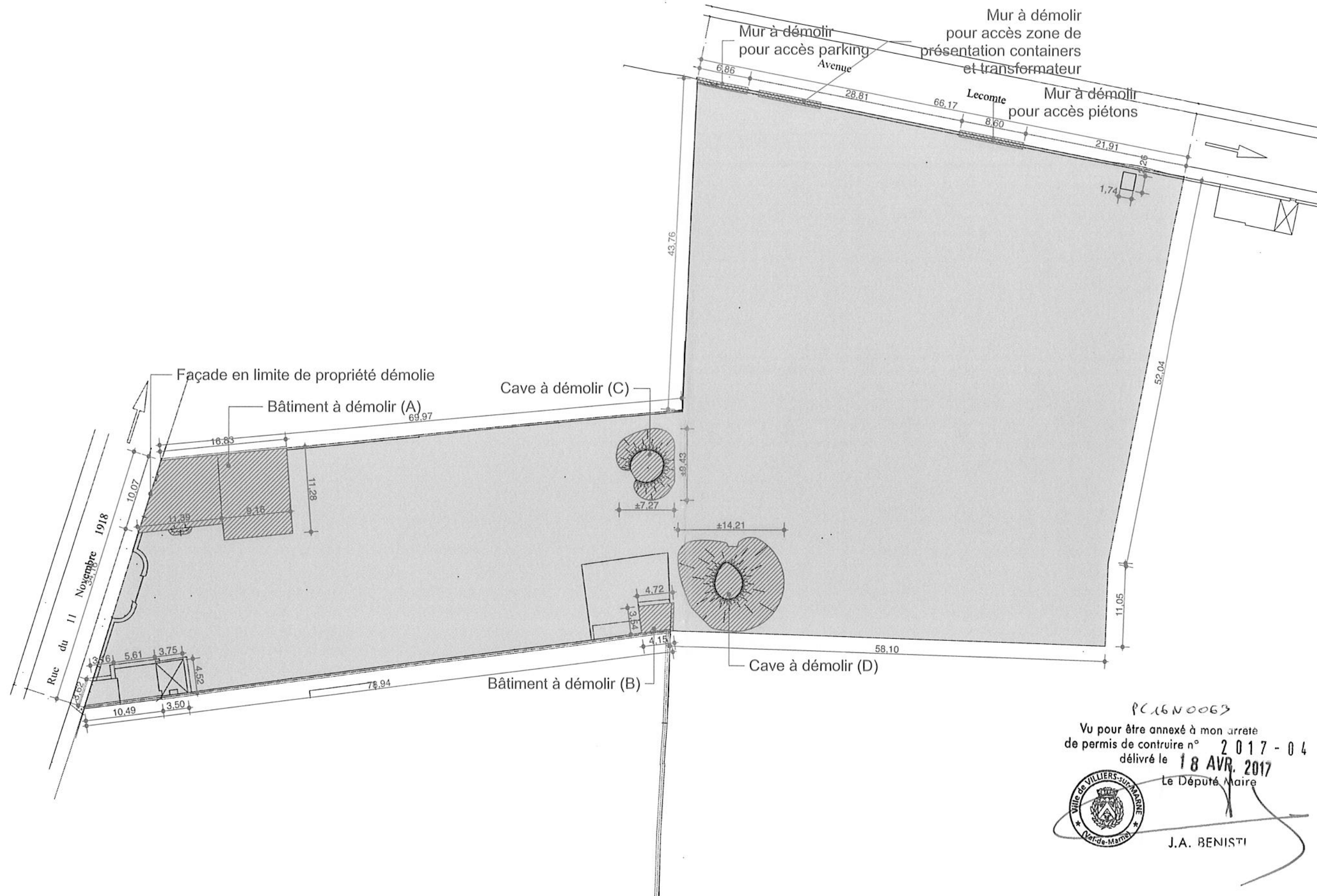
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous sigles (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc. ...)

Section : AK  
Feuille(s) : 000 AK 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]  
  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/12/2016  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par M. BOLLAERT (2)  
  
Réf. :  
Le 08/12/2016





PC 16 N 0063  
 Vu pour être annexé à mon arrêté  
 de permis de construire n° 2017 - 04 / 0022 -  
 délivré le 18 AVR. 2017  
 Le Député Maire  
 J.A. BENISTI



Photo 1 (Bâtiment A) :



Photo 2 (Bâtiment A) :



Photo 3 (Bâtiment B) :



PC 16 W0063  
Vu pour être annexé à mon arrêté  
de permis de construire n° 2017-04 / 0022 - Photo 4 (Bâtiment C) :  
délivré le 18 AVR. 2017



Le Député-Maire

J.A. BENISTI



PC 16 W 0063  
Vu pour être annexé à mon arrêté  
de permis de construire n° 2017 - 04 / 0022 -  
délivré le 18 AVR. 2017  
Le Député/Maire  
J.A. BENISTI

Photo 5 (Bâtiment D) :

